

Ces variétés dénommées "Bocou 1, Bocou 2 et Bocou 3" sont résistantes aux maladies et aux ravageurs et génèrent un rendement élevé, selon Boni N'zué, point focal d'un Projet manioc lancé en 2008 par le Centre national de recherche agronomique.

"Elles peuvent produire par an en moyenne 32 à 34 tonnes à l'hectare, contre cinq tonnes à l'hectare pour le manioc traditionnel", affirme-t-il à IPS.

Sur une parcelle d'un hectare qu'elle a obtenue en 2004, dans le partage d'une terre familiale de dix hectares à Dabou, dans le sud du pays, Henriette Adou, 35 ans, produit du manioc. Mais après avoir produit à peine trois tonnes en 2007-2008, elle avait voulu abandonner cette culture en raison de ses faibles récoltes pour le manioc traditionnel.

"Alors, des amies m'ont conseillé les nouvelles variétés de manioc et j'ai tenté ma chance en 2009-2010. Les résultats de la première expérience ont dépassé mes espérances", explique Adou à IPS, satisfaite de son nouveau rendement.

De 33 tonnes de Bocou 1 produites en 2010, elle est passée à 65 tonnes en 2011, dont 33 tonnes de Bocou 1 et 32 tonnes de Bocou 2. Avec 24.000 francs CFA (environ 48 dollars) la tonne de manioc, son revenu est passé aussi de 792.000 FCFA (1.584 dollars) en 2010 à 1,56 million FCFA (3.120 dollars) en 2011.

Adou a alors envisagé d'agrandir son champ. "Je n'ai pas hésité à solliciter un nouvel hectare auprès de mes frères, mais un seul était d'accord. Les autres ont refusé, estimant que je ne pouvais pas avoir plus que ce que j'avais reçu pendant le partage", regrette-t-elle.

Avant de partir au champ, Adou dit avoir laissé des consignes pour une maison dont elle souhaite achever de construction après la vente de la récolte de l'année prochaine. "Je vais à mon rythme avec mes petits moyens car je suis devenue chef de famille", dit-elle avec humour.

Maintenant, elle ne voudrait plus produire pour vendre du manioc brut. Elle a l'ambition de créer une entreprise de production, de transformation et de vente des différents produits dérivés du manioc, notamment l'attiéké (une farine humide) vendue en sachet et très consommée en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest-africaine. "Dans deux ans, j'espère obtenir cette plus-value", ajoute Adou.

De son côté, Albertine Niamien, 37 ans, y est déjà parvenue en partie. Membre de l'Association des productrices d'attiéké de Dabou (APAD), elle doit également son bonheur aux nouvelles variétés de manioc.

"Cela fait trois ans que j'ai adopté les variétés Bocou 1 et 2. Quand j'ai occupé les trois hectares de la famille, tout le monde m'a accompagnée. Nous avons formé deux équipes de cinq pour que certains se retrouvent à la transformation et d'autres à la vente", explique Niamien à IPS.

Selon elle, ses revenus annuels, qui oscillent entre deux millions FCFA (4.000 dollars) et quatre millions FCFA (8.000 dollars), lui permettent d'assurer les besoins essentiels des dix membres de la famille.

L'APAD revendique plus de 150 membres, selon sa présidente Véronique Lathe, qui mène des actions de sensibilisation pour un regroupement coopératif auprès des autres femmes en vue de relever le défi de la qualité et tendre vers une industrialisation de l'attiéké.

"Il y a plus de 1.000 femmes dans le manioc et l'attiéké et il faut qu'elles rejoignent l'association. Elles verront que nous aurons des chiffres d'affaires importants qui permettront de nous rendre toutes autonomes", affirme Lathe.

A Abengourou, dans l'est du pays, Florence N'dri, 40 ans et Cécile Adjoua, 41 ans, font partie des 3.000 productrices de nouvelles variétés de manioc, qui fournissent la quasi-totalité de leurs productions à une entreprise étrangère implantée en Côte d'Ivoire.

Les deux femmes ne disposent chacune que d'une parcelle de 500 mètres carrés, pour une production avoisinant parfois 20 tonnes. "Cette petite production me rapporte environ 400.000 FCFA (800 dollars), ce n'est pas encore suffisant, mais je parviens à faire de petites économies", déclare N'dri à IPS.

Il y a trois ans, les productrices de la région produisaient au total 25.000 tonnes de manioc. En 2011, elles ont atteint 32.000 tonnes vendues à quelque 768 millions FCFA (1,56 million de dollars). Les trois quarts de la production sont cédés à l'entreprise étrangère, et le reste est vendu sur le marché local.

"La garantie d'avoir un débouché est très motivant. Maintenant, on se bat pour que nos maris et nos parents nous cèdent de grandes parcelles", souligne Adjoua, dont la terre est menacée par son époux qui veut étendre sa plantation d'hévéa.

Après l'igname, le manioc est la deuxième culture vivrière en Côte d'Ivoire, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle estimait en 2006 à deux millions de tonnes par an la consommation nationale de cette denrée alimentaire.

Par Fulgence Zamblé